

ANNEXE BAREME AIDE SOCIALE

BAREME D'INTERVENTION DE L'AIDE SOCIALE
pour l'accès au service de téléassistance - Proposition EUROP ASSISTANCE à compter du 01/04/2026
(basé sur le barème de ressources mensuelles - CNAV Réf. 2026-3)

Ressources* mensuelles		Décomposition de la prise en charge de l'abonnement mensuel								
		Solution ligne fixe / numérique			Solution réseau mobile			Détecteur de chute		
Personne seule	Ménage	Reste à charge de l'utilisateur	Participation du Département	Total abonnement	Reste à charge de l'utilisateur	Participation du Département	Total abonnement	Reste à charge de l'utilisateur	Participation du Département	Total abonnement
≤ 1 265 €	≤ 2 014 €	1,73 €	5,17 €	6,90 €	2,25 €	6,75 €	9,00 €	1,14 €	3,44 €	4,58 €
> 1 265 € et ≤ 1 440 €	> 2 014 € et ≤ 2 188 €	3,45 €	3,45 €	6,90 €	4,50 €	4,50 €	9,00 €	2,29 €	2,29 €	4,58 €
> 1 440 €	> 2 188 €	6,90 €	- €	6,90 €	9,00 €	- €	9,00 €	4,58 €	- €	4,58 €

* Ressources prises en compte :

. Toutes les ressources figurant sur la déclaration de revenus : pensions, retraites, rentes, avant abattement

. Toutes les ressources figurant sur la déclaration de revenus sur les lignes : "revenus de capitaux mobiliers déclarés", "revenus fonciers nets"